



Un Apollon (Pyrénées-Orientales) - Cliché Xavier Houard

Par Xavier Houard et Stéphane Jaulin

Le Plan national pour les papillons de jour

Un nouveau plan national d'actions élargi à trente-huit espèces de papillons diurnes (Rhopalocères et Zygènes) succède désormais au PNA *Maculinea*¹. Son objectif est d'enrayer les causes directes de disparition de ces espèces menacées et/ou protégées en France métropolitaine, en commençant par les plus « patrimoniales ». Cette nouvelle mouture permettra en outre aux Régions d'intégrer dans leur déclinaison les espèces qu'elles considèrent comme menacées sur leur territoire.

Les actions de ce nouveau plan, telles que le centre de ressources dématérialisé, les réseaux et rencontres transrégionales, etc. ont été inspirées des réussites des précédents PNA *Maculinea* et Odonates. Avec l'appui du réseau des opérateurs de terrain, l'OPIE, rédacteur et animateur national de ces PNA, a cherché à valoriser et à promouvoir des expériences ou

des démarches issues d'initiatives locales (études spécifiques, planification, gestion conservatoire...). Le but est d'intégrer plus largement les logiques de préservation des papillons de jour dans les politiques territoriales (aménagement, préservation de la nature...) et sectorielles (agriculture, sylviculture...). Afin de satisfaire ses objectifs ambitieux, la durée de ce plan a été doublée et s'étalera sur dix ans, de 2018 à 2028.

1. Voir à <http://maculinea.pnaopie.fr>



La Diane, en couverture du *Plan national d'actions en faveur des papillons de jour 2018-2028* - Cliché Xavier Houard

■ LES ESPÈCES PRIORITAIRES

Les espèces concernées en premier lieu sont celles inscrites dans les catégories menacées de la Liste rouge des papillons de jour de France métropolitaine, soit : « en danger critique » (CR) ; « en danger » (EN) et « vulnérable » (VU). En région, les déclinaisons de la liste nationale pourront intégrer les espèces menacées à l'échelle de leur territoire. D'autres critères d'éligibilité, aux niveaux local comme international ont été retenus. La prise en compte de la Liste rouge européenne a permis de considérer à la fois des espèces endémiques, certaines en limite d'aire, et d'autres qui sont en déclin sur une plus large échelle biogéographique. Cette approche place notamment la France en situation de responsabilité quant à la conservation d'espèces menacées pour lesquelles notre territoire constitue un bastion européen.

De plus, les priorités du PNA sont en parfait accord avec la réglementation en vigueur. Les démarches spécifiques de conservation peuvent ainsi se retrouver à travers la séquence « Éviter-Réduire-Compenser », visant à limiter les impacts des projets d'aménagement sur l'environnement. Enfin, le PNA prend en compte les



Damier de la succise dans le bois de Païolive (Ardèche) - Cliché B. Louboutin

prérogatives de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » (DHFF) afin que sa logique soit en phase avec l'animation du réseau des sites Natura 2000. L'article 17 de la DHFF prévoit que chaque État membre de l'Union européenne procède tous les six ans à une évaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire listées en annexes II et IV de cette Directive. Les résultats de ces évaluations peuvent permettre de hiérarchiser les enjeux de conservation et de donner la priorité à certaines actions locales. Par exemple, une espèce évaluée dans un état « défavorable inadéquat » ou « défavorable mauvais » dans le domaine atlantique national pourra alors bénéficier d'une priorité supérieure dans les régions de la façade océanique. Des actions régionales spécifiques pourront être mises en œuvre dans les habitats favorables à la conservation de l'espèce.

Ainsi, selon ces critères de sélection, 38 espèces de Lépidoptères diurnes sont considérées comme prioritaires à l'échelle nationale. Ces espèces doivent être prises en compte dans les déclinaisons régionales dès lors que leur présence est avérée.

■ LES ACTIONS À MENER

La rédaction du PNA a été confiée à l'OPIE avec le soutien d'un comité d'experts. Cinq « objectifs opérationnels » ont été définis :

1) les pouvoirs publics doivent garantir et impulser des déclinaisons régionales cohérentes avec les enjeux et politiques de conservation existantes en intégrant une approche biogéographique notamment à l'échelle des massifs et des bassins (Pyrénées, Massif central, Massif armoricain, Alpes, Jura, Vosges, Bassin parisien, Bassin aquitain...). La déclinaison régionale permet aux acteurs locaux de s'approprier les nouveaux enjeux ;

2) les gestionnaires d'espaces naturels doivent continuer à se mobiliser dans la coordination et la mise en œuvre d'actions conservatoires favorables aux espèces visées par les déclinaisons du PNA ;

3) les agriculteurs et les forestiers ont un rôle majeur à jouer dans la préservation des espèces visées par ce PNA. Ils doivent être associés aux réflexions et faire l'objet de plus amples consultations afin de concilier les pratiques et les enjeux ;

4) les réseaux naturalistes doivent être soutenus dans leur démarche d'amélioration des connaissances sur la répartition des espèces en lien avec l'Inventaire national des Lépidoptères porté par le Muséum national d'Histoire naturelle ;

5) les organismes de recherche scientifique doivent davantage s'impliquer dans le suivi des populations des espèces prioritaires et des modalités de conservation qui sont mises en œuvre.

Ces lignes directrices ont été déclinées à travers treize actions génériques suivant les axes thématiques classiquement repris dans les PNA : connaissance scientifique, gestion conservatoire, communication-formation, etc. Ces actions peuvent être regroupées selon les axes thématiques (ci-après). Cependant, il est bien entendu qu'elles peuvent revêtir une portée plus transversale et concerner *in fine* plusieurs axes thématiques. Le niveau de priorité retenu pour la mise en œuvre de l'action est spécifié entre crochets.

■ Décliner et consolider les approches régionales de conservation

La déclinaison régionale de ce PNA, en tant que processus d'appropriation locale des enjeux et objectifs de conservation, est le premier levier de mise en œuvre du Plan.

N°1 - Décliner le PNA Papillons de jour dans les régions métropolitaines ; [P1]

N°2 - Soutenir les démarches scientifiques d'appropriations locales des enjeux de conservation. [P2]

■ Animer l'amélioration des connaissances au service de l'action

L'amélioration des connaissances devant être mobilisée est en premier lieu celle qui devra directement permettre la mise en œuvre d'actions de restauration ou de gestion conservatoire.

Nom scientifique	Nom français	LR France	LR Europe	DHFF	Protégée en France	Endémisme européen
<i>Argynnis elisa</i>	Nacré tyrrhénien	LC	LC	ann. IV	oui	oui
<i>Aricia morronensis</i>	Argus castillan	VU	LC			oui
<i>Boloria aquilonaris</i>	Nacré de la canneberge	NT	LC		oui	
<i>Boloria eunomia</i>	Nacré de la bistorte	LC	LC		oui	
<i>Carcharodus baeticus</i>	Hespérie de la ballote	VU	LC			oui
<i>Chazara briseis</i>	Hermite	VU	NT			
<i>Coenonympha hero</i>	Mélibée	CR	VU	ann. IV	oui	
<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	NT	EN	ann. II & IV	oui	
<i>Coenonympha tullia</i>	Fadet des tourbières	EN	VU		oui	
<i>Colias palaeno</i>	Solitaire	LC	LC		oui	
<i>Erebia sudetica</i>	Moiré des Sudètes	LC	VU	ann. IV	oui	oui
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	LC	LC	ann. II	oui	
<i>Euphydryas desfontainii</i>	Damier des knauties	VU	NT		oui	
<i>Euphydryas intermedia</i>	Damier du chèvrefeuille	VU	LC			
<i>Euphydryas maturna</i>	Damier du frêne	EN	VU	ann. II & IV	oui	
<i>Gegenes pumilio</i>	Hespérie du barbon	CR	LC			
<i>Lopinga achine</i>	Bacchante	NT	VU	ann. IV	oui	
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	LC	LC	ann. II & IV	oui	
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte	NT	EN	ann. II & IV	oui	
<i>Phengaris alcon</i>	Azuré des mouillères	NT	LC		oui	
<i>Phengaris arion</i>	Azuré du serpolet	LC	EN	ann. IV	oui	
<i>Phengaris nausithous</i>	Azuré des paluds	VU	NT	ann. II & IV	oui	
<i>Phengaris teleius</i>	Azuré de la sanguisorbe	VU	VU	ann. II & IV	oui	
<i>Melitaea aurelia</i>	Mélitée des digitales	VU	NT			
<i>Papilio alexanor</i>	Alexanor	LC	LC	ann. IV	oui	
<i>Papilio hospiton</i>	Porte-queue de Corse	LC	LC	ann. II & IV	oui	oui
<i>Parnassius apollo</i>	Apollon	LC	NT	ann. IV	oui	
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Semi-Apollon	NT	NT	ann. IV	oui	oui
<i>Parnassius phoebus</i>	Petit Apollon	LC	NT		oui	
<i>Pieris ergane</i>	Piéride de l'aéthionème	VU	LC		oui	
<i>Polygonia egea</i>	Vanesse des pariétaires	EN	LC			
<i>Pyrgus cirsii</i>	Hespérie des cirses	NT	VU			
<i>Pyrgus warrenensis</i>	Hespérie rhétique	VU	LC			oui
<i>Tomares ballus</i>	Faux-cuivré smaragdín	VU	LC			
<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	LC	LC	ann. IV	oui	
<i>Zerynthia rumina</i>	Proserpine	LC	LC		oui	
<i>Zygaena brizae</i>	Zygène de la Vésubie	NE	NE		oui	
<i>Zygaena rhadamanthus</i>	Zygène cendrée	NE	NE		oui	oui

Liste des 38 espèces de priorité nationale concernant le PNA Papillons de jour. Liste rouge France (UICN France et al., 2014). Liste rouge Europe (Van Swaay et al., 2010). (CR) : En danger critique ; (EN) : En danger ; (VU) : Vulnérable ; (NT) : Quasi menacée ; (LC) : Préoccupation mineure ; (DD) : Données insuffisantes et (NE) : Non évalué. DHFF : Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 (Conseil de l'Europe, 1992). Catégories : espèces en annexe II et IV de la Directive. Protégée en France : d'après MEDD, 2007. Endémisme européen : (oui) espèce endémique d'un massif ou d'une zone de l'Europe (Alpes, Pyrénées, Corse...).



Argus castillan en train de pondre - Cliché Bastien Louboutin

N°3 - Concevoir des projets de recherche visant à caractériser les traits de vie des espèces à déficit de connaissance ; [P2]

N°4 - Soutenir et développer des études scientifiques concernant la gestion conservatoire des espèces patrimoniales ; [P2]

N°5 - Mettre en place des dispositifs de suivis et d'inventaires des espèces, de leurs plantes hôtes et de leurs habitats. [P1]

Soutenir les initiatives et développer les réseaux régionaux

Dans une logique de réseau d'acteurs, les échanges sur les pratiques, le partage des savoirs et des expériences constituent le socle des motivations permettant le passage à l'action.

N°6 - Articuler le PNA et ses déclinaisons régionales avec les dispositifs nationaux de collecte et de diffusion des données ; [P2]

N°7 - Élargir la plateforme de documentation numérique du précédent PNA (*Maculinea*) aux autres espèces prioritaires ; [P1]

N°8 - Mettre en place les réseaux d'acteurs suprarégionaux pour favoriser une approche biogéographique notamment à l'échelle des « massifs » et des « bassins ». [P1]

Activer les processus visant à la préservation des papillons

Le PNA Papillons de jour doit s'appuyer sur l'ensemble des outils existants et sur les différentes politiques sectorielles pour créer des actions conservatoires cohérentes.

N°9 - Articuler les différentes politiques de conservation la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et des stratégies régionales pour la biodiversité (SRB) pour mobiliser les actions concrètes de conservation ; [P1]

N°10 - Accéder à une gestion durable des stations d'espèces prioritaires à travers la restauration et/ou la conservation des populations ; [P1]

N°11 - Faciliter la prise en compte des Papillons de jour dans le cadre



La Bacchante, espèce vulnérable et protégée en France - Aquarelle de Xavier Houard. À droite, sa répartition.

des instructions des Plans-Programmes-Projets. [P1]

Sensibiliser et former un large panel d'acteurs

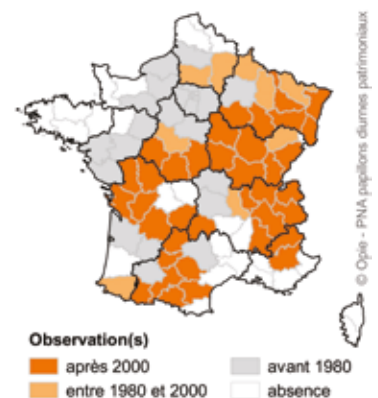
La communication vers le grand public et la formation d'une multitude d'acteurs constituent un investissement capital pour l'avenir et le développement des démarches de conservation.

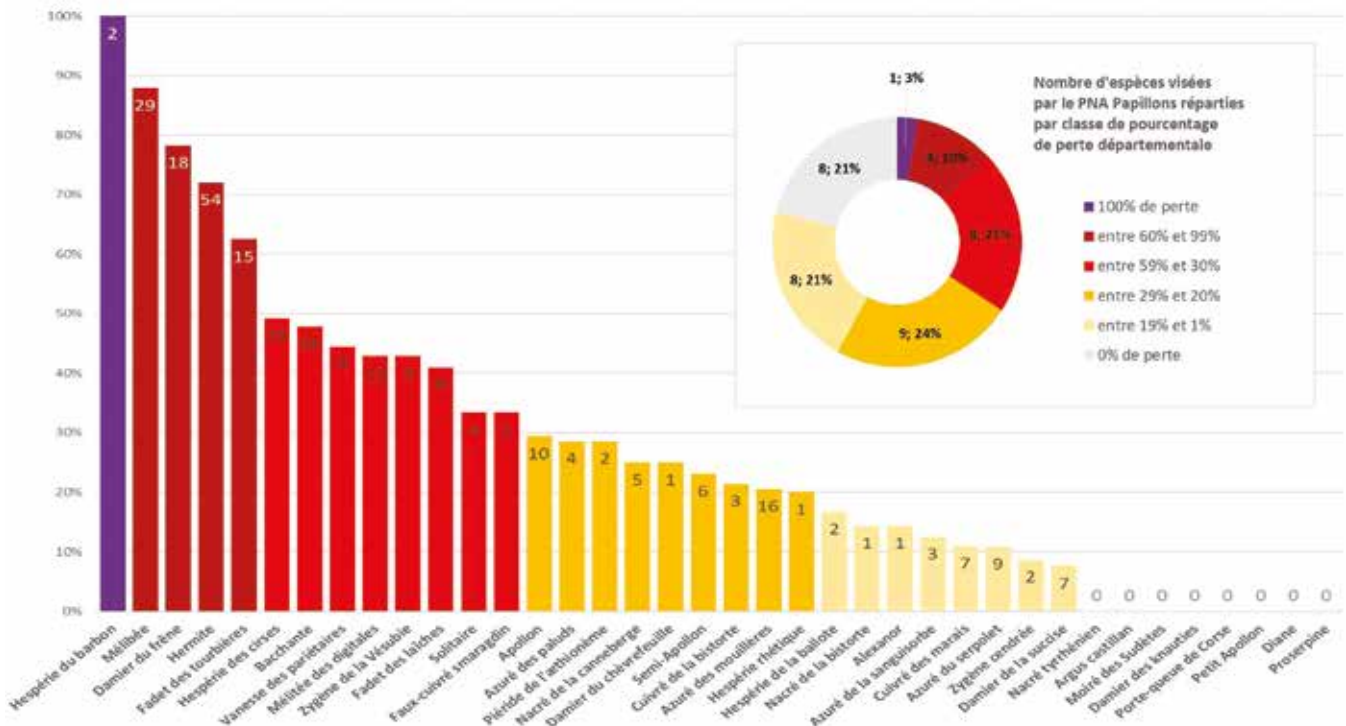
N°12 - Diffuser l'information sur le PNA à des publics variés ; [P2]

N°13 - Former les professionnels à l'étude et à la prise en compte des papillons patrimoniaux dans la gestion des milieux. [P2]

UN CONSTAT D'URGENCE

Lors de la rédaction de ce nouveau plan élargi, nous avons pu partager les observations et témoignages de multiples acteurs de terrain (lépidoptéristes, gestionnaires d'espaces naturels, experts naturalistes...) et consolider un nouvel état des connaissances concernant les 38 espèces de papillons patrimoniaux. Ainsi, en mettant simplement à jour les cartes de présence départementales pour les monographies d'espèces, nous avons pu comptabiliser l'accablant « niveau de disparition » de nos papillons, département par département en prenant pour dates charnières les années 1980 et 2000. 85% des départements de France métropolitaine ont perdu au moins une espèce patrimoniale de papillon de jour et même les espèces protégées subissent des pertes de territoire.





Pour chacune des 38 espèces visées par le PNA, pourcentage du nombre de départements dont elle a disparu (sur la colonne est indiqué le nombre précis de départements perdus pour l'espèce)

Au niveau départemental, les espèces ayant le plus décliné depuis le début du XX^e siècle sont : l'Hespérie du barbon (- 100%, présumée disparue de France métropolitaine) ; le Mélibée (- 88% des départements où il était auparavant présent) ; le Damier du frêne (- 78%) ; l'Hermite (- 72%) ; le Fadet des tourbières (- 63%) ; l'Hespérie des cirses (- 49%) ; la Bacchante (- 48%).

Pour certaines espèces telles que l'Hermite qui avant 1980 était citées de 75 départements de France métropolitaine, puis seulement de 21 départements après 2000 ou encore la Bacchante qui avant 1980 était citée de 71 départements de France métropolitaine, contre 37 départements après 2000 : les disparitions semblent désormais s'accélérer au rythme de deux à trois départements « désertés » tous les quatre ans !

Même si les papillons de jour figurent au premier rang des insectes les mieux connus, cet exercice de recensement ne tient évidemment pas compte du niveau relativement hétérogène des connaissances dé-

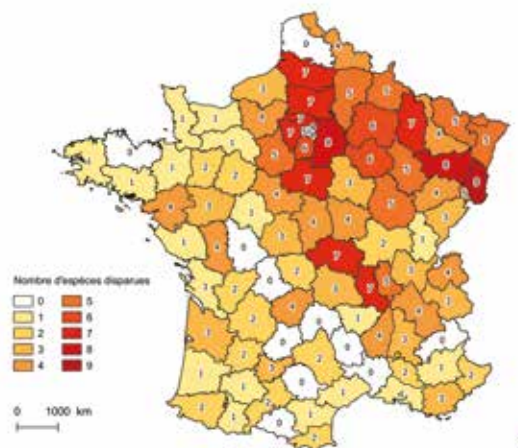
partementales. L'analyse croisée de ces disparitions (espèce non revue là où elle était précédemment connue) nous démontre une nouvelle fois l'urgence d'agir en faveur de leur préservation.

L'objectif global de ce plan et de ses déclinaisons régionales est de sauvegarder les papillons de jour à travers des mesures spécifiques visant à enrayer les causes directes de leur disparition (fertilisation, drainage, destructions de leur habitat, atteintes à leur capacité de dispersion, pesticides...). Ce plan requiert la mobilisation de tous, aussi bien des pouvoirs publics (services de l'État, établissements publics, collectivités territoriales) que des acteurs du monde rural (éleveurs, cultivateurs, forestiers...), gestionnaires d'espaces et/ou de ressources naturelles, exploitants de carrières, propriétaires, riverains, en les incitant à privilégier une gestion appropriée à la conservation des espèces visées. Enfin, considérant au premier titre le caractère « bio-indicateur » des papillons de jour, ce plan s'adresse également à tous les citoyens natu-

ralistes désireux de contribuer à une meilleure collecte d'informations scientifiques et aux chercheurs s'intéressant à un suivi optimal des populations et une évaluation plus fine des pratiques liées à la préservation des papillons. ■

Les auteurs

Xavier Houard (OPIE) est coordinateur des études et projets de conservation.
Contact : xavier.houard@insectes.org
Stéphane Jaulin (OPIE) est entomologiste chargé de missions, responsable de l'antenne de l'OPIE à Montpellier.
Contact : stephane.jaulin@insectes.org



Nombre d'espèces du PNA papillons de jour disparues par département (espèces non revues depuis les années 2000)